

Image not found or type unknown



Reclamation dette bancaire

Par tiiti, le 14/01/2014 à 22:44

Bjr en 2008,j'ai ferme ma société j'ai contracte un prêt a la banque,il y a eu un jugement en 2009,depuis je n ai plus eu aucune nouvelle du créancier et de la banque que doit je faire je laisse traînee ou pas?? Ou y a t il un droit de prescription ?merci de votre reponse.